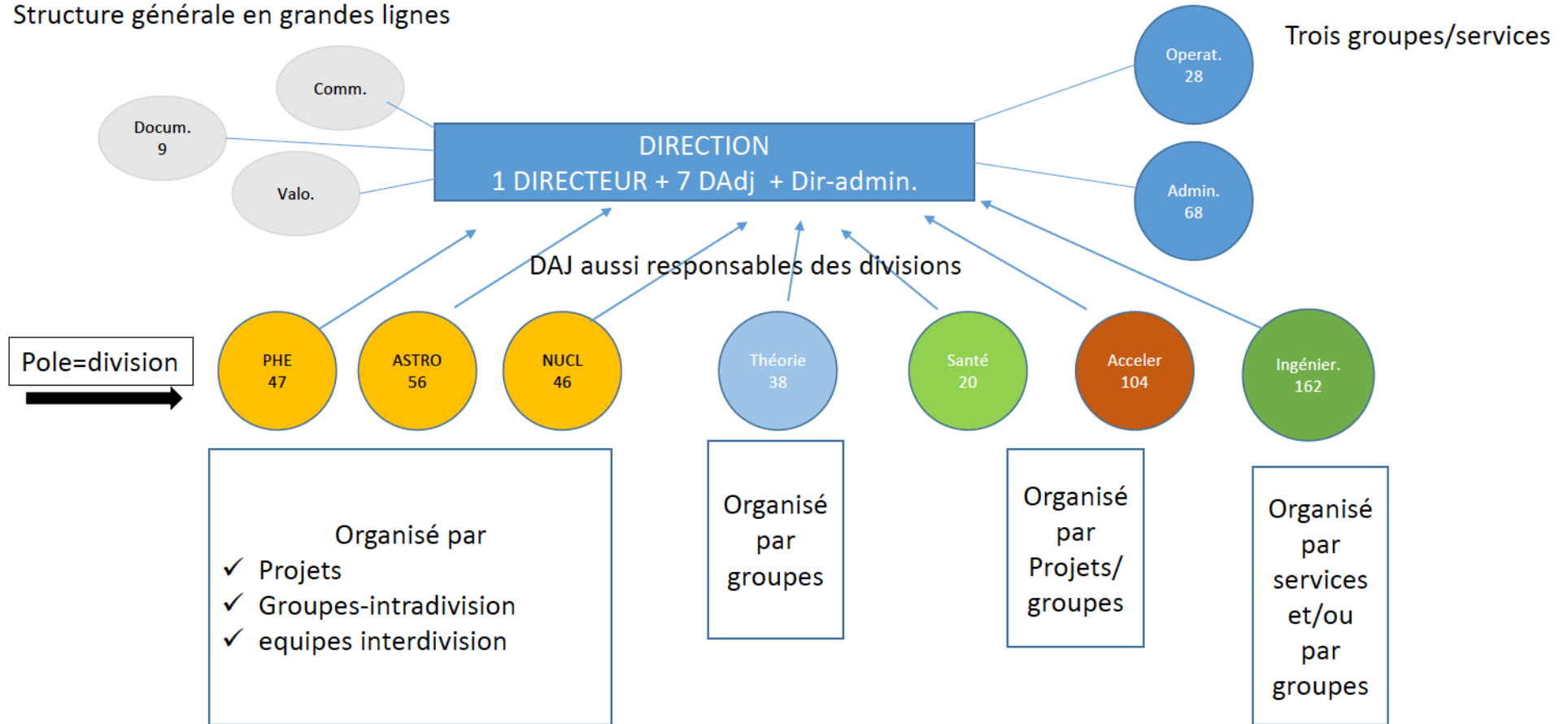


Proposition de structuration des laboratoires de la vallée

P. Puzo (LAL) et J. Duprat (CSNSM)

Structure générale en grandes lignes



A ajouter, affichage et visibilité des plateformes :
plateformes dans les divisions ? Avec coordination ? Discussion en cours.

Laboratoire avec ~580 permanents

Direction : DU + 9 personnes

COFIL Option 1

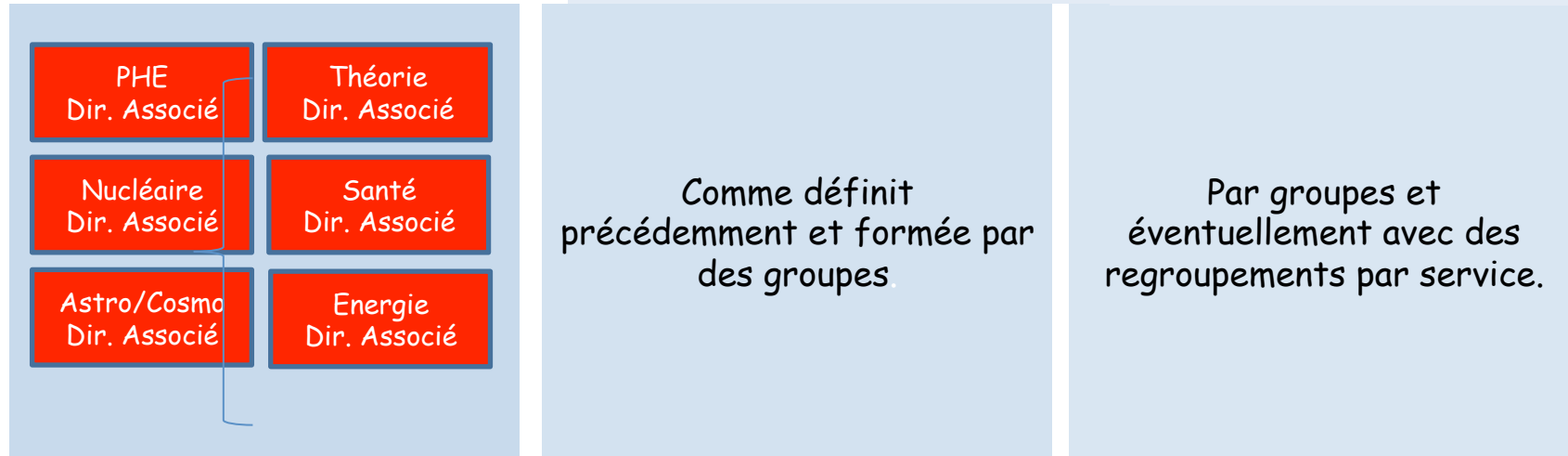
GT structure 22/12/17

DIR. + 2-3 DAdJ

Division de Recherche ~200 p.

Division Accélérateurs ~100 p

Division d'Ingénierie ~160 p.



- ✓ **Direction avec un DU+ 3 DAdJ ou 2 DAdJ et un DAT.**
 - ✓ Les DAdJ ne sont pas forcément en charge d'une division.
- ✓ **Division de recherche** pas besoin d'un directeur de division (couche intermédiaire), avec 6 Départements dirigés par des Dir. associés. Le rôle du Dir. Associé est d'être associé aux décisions stratégiques du laboratoire (décisions sur les orientations scientifiques / pilotage/ postes ...) tout en étant moins dans le « coté opérationnel et transversal » (à décliner)
- ✓ **Division accélérateur.** Possibilité que le chef de la division soit un DAdj. Cette division est organisée différemment (plutôt par groupes) par rapport à la Division de Recherche
- ✓ **Division d'Ingénierie.** Possibilité que cela soit dirigé par un DAT ou DAdj, mais la division reste organisée par groupes et/ou éventuellement avec des regroupements par service.

COPIL Option 2

GT structure 19/01/18

DU+3 DAdJ
DU+2 DAdJ+DAT.

- Présentation qui est une « réponse » à ces deux présentations d'il y a 2 mois
- Dans ces 2 schémas, in fine, il n'y a qu'un seul décisionnaire de tous les arbitrages, le DU (ou DU+Adj)
 - Ceci ne nous semble pas réaliste à 700 personnes avec un large spectre thématique : le DU ne peut pas tout faire/savoir, il faut des **niveaux de subsidiarités** forts à la direction de l'UMR
- Le DU peut être issu de toutes les thématiques de l'UMR
 - La structure proposée est-elle capable de permettre à chaque communauté de se développer dans tous les cas de figure ?
 - Est-il possible que le DU représente seul toute cette communauté auprès d'instances qui attendent un DU « opérationnel » ?
 - Nous pensons que non : **il faut un Directoire**
- La structure de l'UMR doit être compatible avec :
 - les évolutions thématiques qui vont se produire dans les années futures
 - la situation actuelle

Lettre des tutelles du 05/11/17

- « L'UMR unique rassemblerait ces pôles en tant que laboratoires au sein de cette UMR »
- « Une unité mixte de recherche (**UMR**) est une **entité administrative créée par la signature d'un contrat d'association d'un ou de plusieurs laboratoires de recherche d'un établissement d'enseignement supérieur** (notamment d'université) ou d'un organisme de recherche »
- « Ce sont les statuts et le règlement intérieur de l'UMR qui définissent la gouvernance et le mode de fonctionnement entre les laboratoires et la direction du laboratoire qui doit avoir un directeur mais peut aussi s'appuyer sur un **directoire** à définir avec des directeurs adjoints et un conseil de laboratoires »
- « **Des délégations peuvent être définies aux laboratoires et à leur direction au sein de l'UMR** »

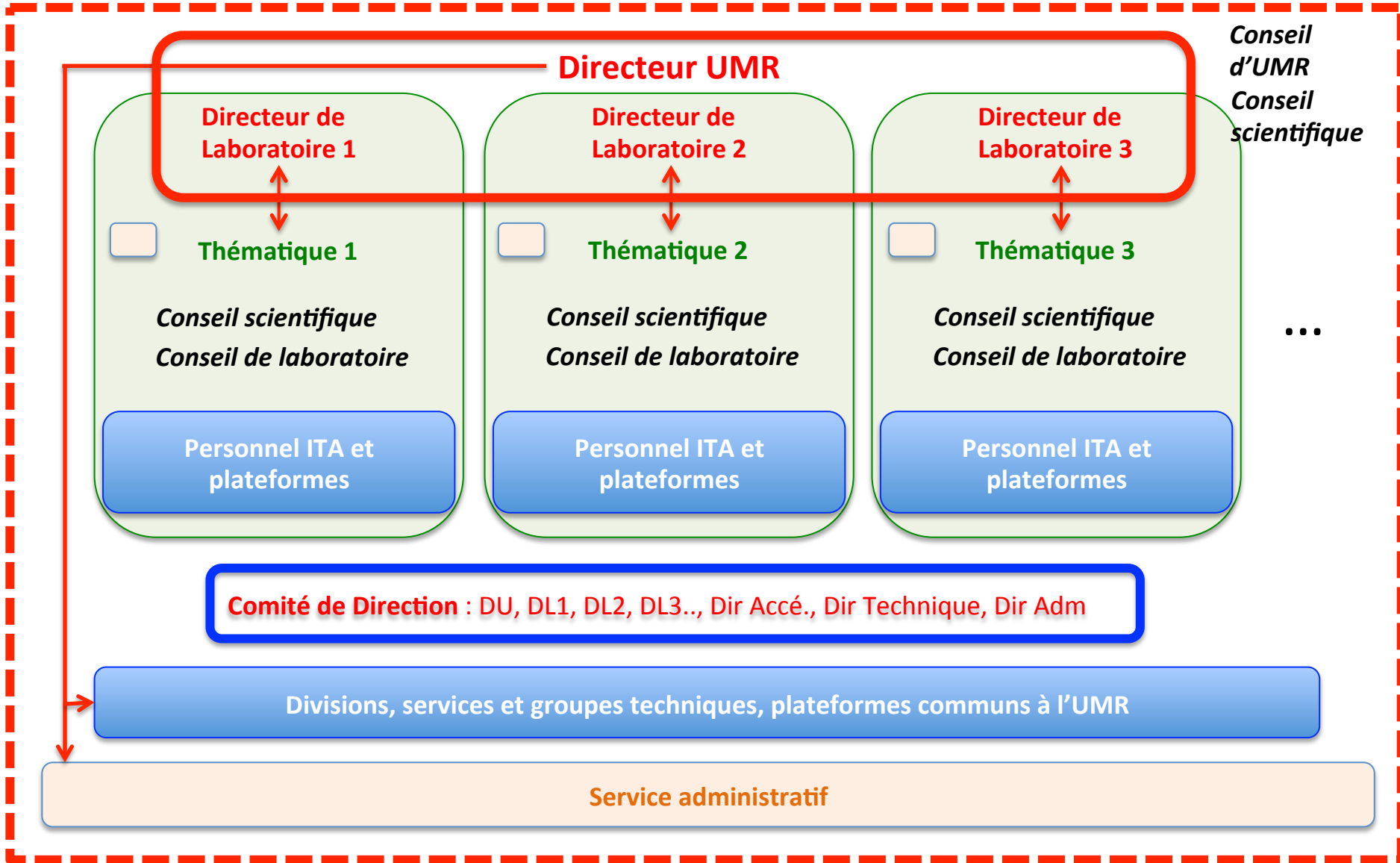
Proposition de structuration

- L'UMR est structurée en plusieurs laboratoires qui sont constitués par des regroupements thématiques des 5 UMR actuelles
- L'UMR possède :
 - Un **DU** (nommé par les tutelles et validé par le conseil d'UMR) qui siège avec les DU de l'IN2P3
 - Un **Directoire** : le DU et les directeurs de laboratoire
 - Un **Comité de direction** : DU + DLs + Directeur administration et Dir accélérateur, Dir services techniques
 - Un Conseil d'UMR (*statutaire*)
 - Un Conseil Scientifique

INP

IN2P3

Université



Les « laboratoires » au sein de l'UMR (1/2)

- Ce sont des **laboratoires de recherche** avec **une mission d'enseignement**
- Ils disposent :
 - D'un **Directeur** nommé par les tutelles
 - D'un **Conseil de Laboratoire** (qui donne son avis en amont de la nomination du directeur)
 - D'un **Conseil Scientifique**
- Points importants :
 - **Le directeur siège avec les DU de l'IN2P3 ou de l'INP**
 - Il signe les ANR et autres appels à projets avant – ou par délégation - du DU
 - Il est responsable d'un certain nombre d'ITA sur projet et/ou plateforme (à définir initialement et à redéfinir quand nécessaire par le **Comité de Direction**)

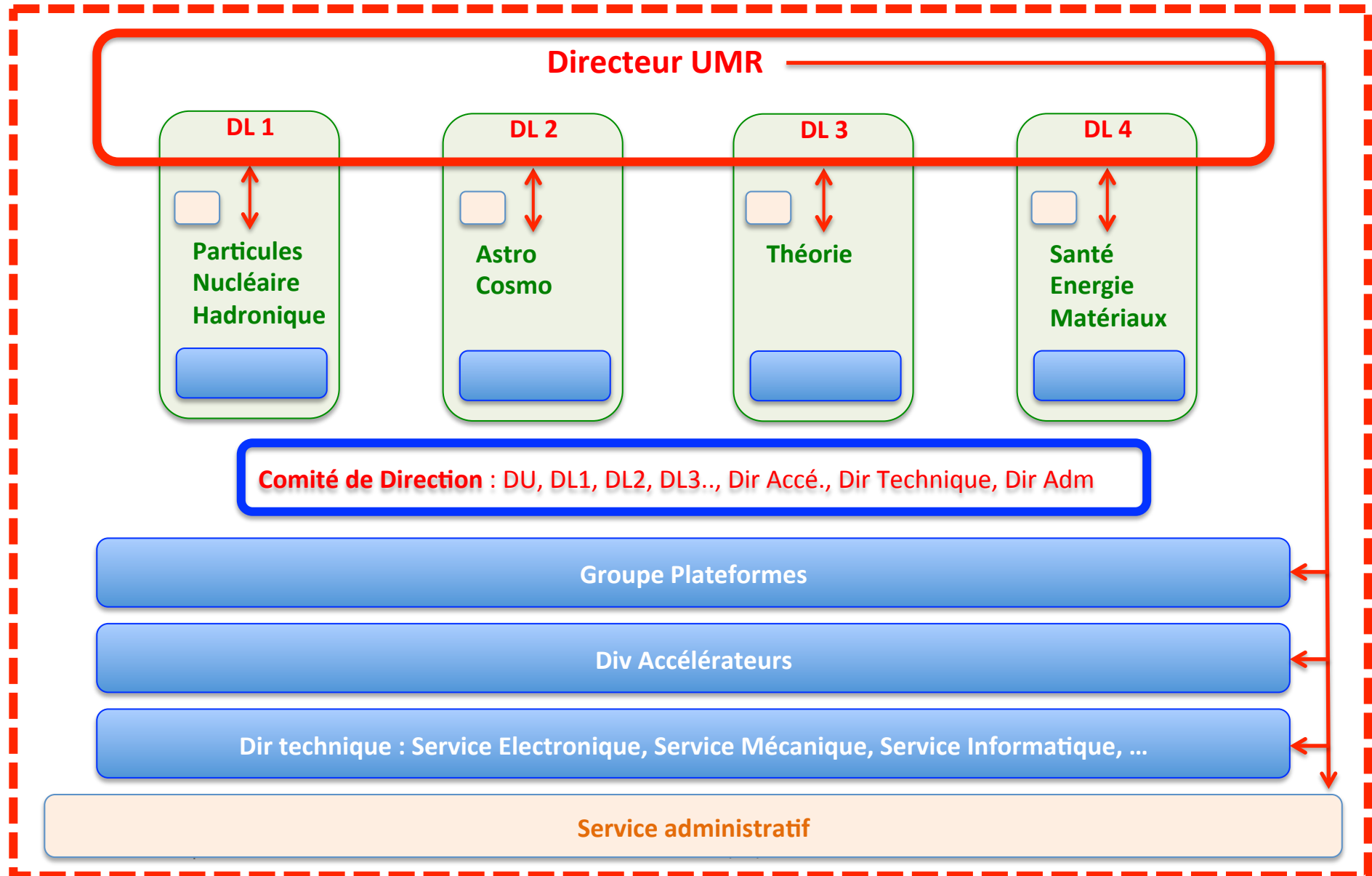
Les « laboratoires » au sein de l'UMR (2/2)

- Les laboratoires doivent disposer d'une **indépendance suffisante** pour :
 - disposer d'un **directeur responsable et décisionnel** pour représenter leurs activités en externe
 - définir **une organisation interne adaptée aux missions et besoins des équipes** (organisation par projet ou par thématique)
 - promouvoir leurs **collaborations internes et externes spécifiques**
 - assurer leur **politique scientifique**
 - disposer d'une **représentation claire dans le directoire de l'UMR**
 - développer la **mission d'enseignement** en collaboration étroite avec les autres laboratoires de l'UMR
- Avec ce mécanisme, **le directeur de chaque laboratoire a la confiance des membres de son laboratoire et des tutelles, comme un DU actuel**

Le rôle de chacun

- Le **directoire** (DU + Directeurs des Laboratoires)
 - Assure l'équilibre entre les laboratoires de l'UMR
 - Grands arbitrages
 - Répartition du SBNA et des ressources propres
- Le **DU** :
 - Nomme :
 - Le Directeur Technique
 - Le Directeur Division Accélérateur
 - Le Directeur Administratif
 - Avec le Dir Accélérateur, il est responsable vis à vis des tutelles de la mission construction
- Le **Comité de Direction** (DU + DLs + Dir Accé. + Dir Tech. + Dir Adm.)
 - Gère l'UMR au quotidien

Exemple de structuration possible



Conclusion

- La prospective Phase 1 a montré qu'il n'y a pas de projet scientifique commun suffisant pour justifier à lui seul (et structurer) cette UMR de façon classique
 - L'adhésion à la nouvelle structure n'est peut être pas majoritaire (?)
 - Des considérations autres que scientifiques poussent à la création de l'UMR unique
- Notre réflexion s'inscrit dans ce cadre : si l'UMR se fait, nous pensons que cette structure avec un **Directoire** est à même de permettre à tous les personnels de se projeter dans l'avenir avec le plus de confiance